

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire de CASALABRIVA
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu l'arrêté n°2025-01 en date du 30.01.2025 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 23.01.2025
Vu la délibération n° 28/2024.3 en date du 07.11.2024 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 23.01.2025,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	BOCOGNANI LAETITA	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	16/02/2025

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^e classe

<u>Ordre</u>	<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
1	GHISELLI ANGE MARIE	Adjoint technique	21/03/2025

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera : - publié ou affiché en collectivité, ou l'établissement public

Fait à ... Casalabriva

le 25.12.1.2025
Le Maire,

Le Maire ... confie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. - informe que le présent arrêté peut être opposé en recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



[Signature]
Le Maire
V. MICHELETTI

PUBLIÉ LE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000715-20250225-06-2025-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 25/02/2025